

Charte des engagements acheteurs

inscrits sur le site « Loc'Halles Bourgogne »

Le conseil régional de Bourgogne lance une nouvelle opération concourant au développement de la valorisation des produits des exploitations agricoles situées en Bourgogne* et à la prise en compte des attentes alimentaires, économiques et environnementales de nos concitoyens : une plate forme de services informative « **Loc'Halles Bourgogne** ». Cette plate forme a pour but de faciliter la mise en relation des fournisseurs de produits bourguignons et des acheteurs de la restauration collective publique et privée, et de contribuer ainsi :

- à l'adaptation de l'offre proposée par les agriculteurs et les transformateurs de produits bourguignons aux nouvelles attentes de la restauration collective,
- au développement de la commercialisation en circuits courts et de proximité des productions régionales,
- à l'utilisation de produits bourguignons de qualité dans la restauration collective,
- à la réduction de l'empreinte carbone.

Chaque établissement référencé dans l'annuaire des acheteurs de la plate forme « Loc'Halles Bourgogne » s'engage à respecter les attendus de l'opération, et à lui assurer une image d'excellence à travers les services qu'elle offre.

Chaque acheteur s'engage :

1. A examiner tout au long de l'année la liste des produits de fournisseurs référencés dans Loc'Halles Bourgogne, notamment lors des opérations « Bien dans Mon Assiette ».
2. A adapter son calendrier de commandes aux disponibilités des produits bourguignons : saisonnalité, délais de livraison...

3. A communiquer aux fournisseurs concernés les propositions d'amélioration possibles sur la qualité des produits, leur présentation, le conditionnement ou les modalités de livraison, afin de faciliter l'adaptation des produits.

4. A faire connaître aux usagers de son établissement l'origine locale des produits entrant dans la confection des repas ainsi que les démarches conduites pour veiller à leur qualité nutritionnelle, en particulier lors des opérations « Bien dans Mon Assiette ».

5. A étudier dans le cadre des réglementations existantes les solutions permettant d'établir des relations durables et partenariales avec ses fournisseurs.

6. A faire part au responsable de Loc'Halles Bourgogne de toutes suggestions en vue de l'amélioration de la plate forme, et de toutes propositions afin d'enrichir le contenu des rubriques du site.

7. A renoncer au référencement dans l'annuaire acheteurs dès que le respect des objectifs de la plate forme n'est plus envisageable.

** En Bourgogne et dans les zones de chalandise limitrophes*